
Séance du lundi 11 décembre 2023

Date de la convocation : 05 décembre 2023

Administrateurs : 20

L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 11

Votants : 12

Présents : Martine AUBRY, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Céline COLLIGNON

Représentés : Thierry RAMAND représenté par Josiane BIGUINET

Excusés : Sophie CHARRIOT, Mathilde DECHEPPE, Dominique JEANNESSON, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER

Absents : Philippe BRISSE

DCA_2023_20 - Objet : Tarifs séjour Ados février 2024

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération N°DCA_2023_15 en date du 9 octobre 2023

Madame La Présidente expose que dans le cadre de l'organisation d'un séjour d'hiver à destination des adolescents du territoire, la tarification séjour court prévue lors du conseil d'administration du 9 octobre 2023 ne permet pas de couvrir suffisamment le coût du séjour.

La présidente propose d'adapter le tarif suivant afin de revaloriser la participation des familles.

Tarifs pour le séjour à Paris Pôle Ados hiver 2024 (du 26 au 28 février)

TARIF POUR 1 ADO	QF	Séjour court (3 jours, 2 nuits)
Codecom	0 à 500	134 €
	501 à 750	152 €
	751 à 1200	170 €
	>1200	194 €
Hors Codecom	0 à 750	194€
	>750	218 €

Les chèques vacances sont acceptés. Les bons CAF et MSA sont déductibles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident d'appliquer, pour le séjour du 26 au 28 février 2024, les tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 9 janvier 2024
et publié ou notifié
le 9 janvier 2024

La Présidente,
Madame Martine AUBRY